

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 40 (1993)
Heft: 5

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Edito romand

L'avis d'un chef local professionnel

Les conséquences d'un retrait**F/A-18: Appel à la raison**

Il faut bien avouer que l'affaire se présente mal pour la future flotte aérienne devant équiper notre armée. Tous les sondages indiquent un refus franc et massif de cette dépense considérée comme somptuaire et inutile. Pour l'instant, ce ne sont que des sondages et le résultat n'est pas acquis d'avance ni pour les partisans ni pour les adversaires.

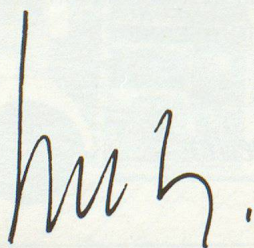
Il est vrai aussi, qu'en cas de refus, on pourra toujours faire appel à l'usine Pilatus qui est passée maître dans l'art de transformer des avions civils en machines de guerre. Un des avantages serait une garantie d'emploi et l'assurance que l'argent investi profiterait à notre économie.

Et pourtant, la plaisanterie paraît quelque peu déplacée dans ces circonstances. En effet, c'est demain que le Souverain décidera du sort, non pas des F/A-18, mais des milliards que représente la facture. Ce chiffre paraît, à l'évidence, colossal aux yeux du citoyen et c'est bien normal dans cette période de crise et de doute que nous subissons tous. On peut d'ailleurs lire, tous les jours dans la presse, que cet argent pourrait servir à autre chose, par exemple être affecté à un but social, ce qui sur le plan idéologique ou philosophique peut se comprendre.

Voilà bien la force du GSsA: utiliser des arguments éminemment nobles pour aboutir à terme au seul résultat recherché, la disparition de l'Armée et, dans la foulée, celle de la protection civile.

Combien faudra-t-il encore de conflits, de pillage, de viols, d'épuration ethnique, de civils abattus tels des chiens, pour que ceux qui sont tentés de glisser leur voix dans la besace du GSsA comprennent enfin que le seul moyen de garantir la paix est bel et bien d'affirmer notre volonté de défense.

René Mathey

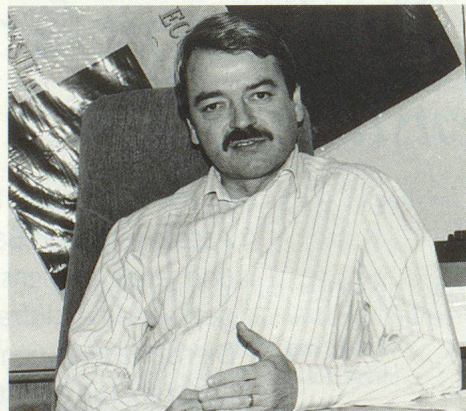


Le retrait par le Conseil d'Etat vaudois du projet de réforme de la PCI a provoqué bien des réactions dans les milieux concernés. Pour certains, ce retrait permettra d'aller au fond des choses, pour d'autres c'est une simple manœuvre politicienne. Pour y voir un peu plus clair et mesurer les conséquences, en toute sérénité, quelques spécialistes vaudois font part de leurs réactions.

RENÉ MATHEY

Henri Meystre, chef local professionnel, est responsable d'un organisme regroupant les communes de Renens, Chavannes, Crissier et Ecublens. Il pense, pour sa part que le projet n'a rien perdu de son actualité, il est simplement mis en attente.

Pour lui, la maturation du projet au sein de la classe politique n'a pas été menée à bien, certainement par manque de préci-



Henri Meystre, chef local de Renens: «La suppression des cours affaiblit notre capacité d'intervention.»

sion, ce qui donne un aspect un peu flou au projet. «Par exemple, poursuit H. Meystre, lors d'une rencontre entre le Service cantonal et des chefs locaux concernés par la régionalisation, chacun a souligné le manque de réalisme de l'approche financière qui constituait véritablement le talon d'Achille du projet. En effet, celui-ci ne tient compte que de la charge administrative, alors qu'il faut encore y ajouter les frais d'entretien, d'exploitation, du matériel, etc.»

«Pour le regroupement de communes dont je suis responsable, constate H. Meystre, il y a des incidences d'ordre financier qui

nous oblige à faire des «rocades» de dépenses. En effet, comme le CRIO (Centre d'instruction de l'Ouest-Aubonne) va coûter un peu plus cher, et bien nous allons dépenser moins au niveau des cours en perdant toutefois le bénéfice de cette instruction.»

Pour le reste, l'OPL devra faire «l'économie» d'un certain nombre d'exercices, ce qui est dommageable pour la formation des cadres subalternes notamment.

«En clair, constate encore H. Meystre, cela signifie que notre capacité d'intervention s'affaiblit très vite par manque de pratique des astreints. Lorsque la situation se rétablira, une bonne partie du travail de fond sera à refaire.»

Les effets néfastes

Cette mise en sommeil du projet a un effet néfaste supplémentaire. En effet, au moment où l'on parle d'être opérationnel dans un temps le plus bref possible, on peut avoir l'impression de ramer à contre-courant.

«Notre organisme représente quelque 22% du financement du CRIO; ce coup d'arrêt politique est un peu écœurant car il pourrait pousser le CRIO à procéder à des licenciements pour réengager des instructeurs dès 1995, au moment où la courbe d'occupation remontera, raison pour laquelle nos Autorités communales sont décidées à faire un effort pour soutenir ce Centre d'instruction. Par contre, les petites communes pour qui la dépense représente quelques centaines de francs, poussent au licenciement.»

En conclusion, H. Meystre explique que «Par le jeu des subventions on peut paralyser facilement la protection civile. Ce qui peut paraître détestable c'est que ceux qui paralysent l'institution ne sont pas les responsables. On peut se demander si les députés ont bien réalisé que les coupes sombres ont été faites au niveau de l'instruction et non sur le budget global, mais qu'en cas d'intervention ce sont les communes qui en définitive en assumeront la responsabilité devant leur population.»

Un spécialiste du «sauvetage» et chef local

Roland Fornerod, instructeur samaritain, instructeur à la REGA et chef local d'Avenches.



Roland Fornerod, chef local d'Avenches:
«Que peut-on expliquer à un EM à qui l'on coupe les moyens de fonctionner?»

Engagé depuis quatorze ans dans la protection civile, il est un chaud partisan d'une refonte de la PCi telle que le prévoit le plan directeur 95, ainsi que de son adaptation comme le conçoit la réforme vaudoise. Le district d'Avenches, qui représente quelque 6000 habitants possède trois regroupements de communes, dont celui d'Avenches, Donatyre, Oleyres et Faoug fonctionne parfaitement. Un des aspects insoupçonné de la réforme dans la Broye est le fait que la nouvelle limite d'âge va faire perdre un tiers des effectifs, alors que cette région est déjà sous-dotée. Ce qui paraît curieux aux yeux de Roland Fornerod n'est pas la réforme en soi, mais c'est un certain manque de souplesse dans son application. Le management de cette affaire lui paraît «suspect».

Comme il le dit lui-même: «Le manque d'engagement de certains a gâché la mise en place de la PCi; de ce côté on peut approuver la position des politiciens. Par contre, le projet de réforme vaudois a été concocté par une commission composée de politiques et de spécialistes dont le premier rapport constatant la dégradation de

l'image de la PCi, a déclaré qu'il fallait mettre l'accent sur la formation. Dès lors que le problème financier est devenu plus pointu à résoudre, on décide de couper les subventions ce qui revient à supprimer pratiquement la formation et les exercices communaux. Pour le responsable que je suis quelle est l'attitude à adopter vis-à-vis d'un état-major à qui l'on coupe les moyens de fonctionner?»

«Pour le regroupement d'Avenches, la réaction des Autorités a été d'une certaine façon logique: suppression des cours et exercices pour des raisons financières, mais sans prendre en compte comme le rappelle Roland Fornerod tous les travaux projetés au profit de la collectivité publique et qui auraient sans doute permis de «récupérer» l'investissement communal. D'un autre côté, j'ai un peu l'impression que l'on a cédé à la panique; le Service cantonal a déclaré que toutes les subventions tombaient de facto, alors qu'il n'en est rien; les subventions fédérales restent comme les assurances et la carte APG. Finalement, certains chefs locaux se sont sentis bernés et c'est un facteur de démotivation dont on se serait bien passé.»

Un parfum de désaccord

Sur le plan de la régionalisation, il règne dans la Broye un certain désaccord. Il y a des tendances centralisatrices qui voudraient voir Avenches rejoindre et dépendre de Payerne. Un des arguments est économique, en tout cas présenté comme tel. En effet, cette opération éviterait la construction d'un poste de commandement à Avenches. Pour Roland Fornerod, ce projet ne tient pas; il y a par exemple la distance (de l'ordre de 15 km) qui complique le management de l'ensemble et, d'autre part, le fait que l'organisation d'Avenches est déjà très avancée de par la proximité de dangers potentiels que repré-



PHOTOS: RM-INFO, PULLY

Jean-Daniel Curchod, Adm. du CRIE:
«Pour 1994, l'occupation va tomber à 3500 jours; c'est catastrophique.»

sente la centrale de Mühleberg et de celle d'une industrie chimique.

En conclusion, Roland Fornerod pense que la Réforme vaudoise est bonne; malheureusement elle comporte un certain nombre de zones d'ombre; dès lors, le projet devient plus difficilement vendable et, dans notre canton, ce genre de vente qui donne l'impression d'être faite «à la hussarde», n'a que peu de chance de passer. C'est en tout cas le sentiment de certaines communes, même si, sur le fond, personne n'est hostile à la réforme en tant que telle; c'est une simple question de forme.

La position d'un centre d'instruction

Jean-Daniel Curchod est l'administrateur du Centre d'instruction de l'est vaudois (CRIE) à Villeneuve. A ce titre, il se montre désagréablement surpris par la décision de non seulement geler le projet de réforme, mais encore celle qui consiste à couper purement et simplement les subsides cantonaux à l'instruction.

J.-D. Curchod explique que «ce blocage financier fait chuter les activités du CRIE de

Indispensable au cas où – judicieux et utile dès maintenant. Le mobilier de protection civile d'ACO.

Demandez la documentation ou les conseils des spécialistes:

ACO Mobilier de protection civile
Vaudrès 28
1815 Clarens
Tél. 077 21 74 36



Allenspach & Cie SA
Untere Dünnerstrasse 33
4612 Wangen b/Olten
Tél. 062 32 58 85-88
Fax 062 32 16 52



ACO. La marque de confiance.

40% pour 1993. On perd, parallèlement, environ 50% du taux d'occupation de nos instructeurs.»

La brutalité de ces mesures a des effets immédiats sur les activités d'un centre tel que Villeneuve. Pour 1993, J.-D. Curchod cherche à éviter un licenciement pur et simple d'un ou deux postes d'instructeurs, en les inscrivant dans des cours fédéraux complémentaires; un deuxième volet est constitué par une participation – rétribuée par le canton – dans des groupes de travail chargés de préparer l'instruction 1994 et un troisième complément est apporté par des traductions au profit de l'OFPC. Mais le CRIE a déjà dû se séparer du poste de chef de matériel.

Une situation catastrophique

Pour 1994, poursuit J.-D. Curchod, la situation s'annonce encore plus catastrophique car le nombre de jours d'occupation va tomber aux environs de 3500 à 4000 jours, alors que la planification en prévoyait 6700. «Compte tenu de ces chiffres,

je suis convaincu que les décisions du Grand Conseil ont des incidences directes sur les inscriptions des communes qui préfèrent attendre, pour voir, jusqu'en 1995. Une deuxième solution pourrait être une forme de décentralisation des cours qui se donnent actuellement à Gollion, au Centre cantonal. Le troisième volet sur lequel on peut agir, mais de façon limitée, est d'occuper nos instructeurs dans des cours dispensés à des entreprises privées.»

Des Centres d'instruction surdimensionnés?

Pour J.-D. Curchod, l'occupation du centre ne retrouvera probablement jamais le niveau des 15 dernières années (9000 jours en moyenne). Les raisons en sont fort simples: le contingent de militaires qui sera libéré, le sera seulement dès 1995. Pour le canton de Vaud, l'effectif à instruire va représenter quelque 10000 personnes, ce qui va représenter environ 2500 personnes pour le CRIE. C'est une occupation d'une année. De plus, la réforme 95 tend à

la diminution des cours, de la matière et de leur durée, ce qui représente une perte supplémentaire au niveau de l'occupation. Quant au projet de régionalisation contenu dans la réforme vaudoise il aura aussi une incidence; en effet, les effectifs par rapport à ceux d'aujourd'hui devraient diminuer de moitié.

«Sur le fond, constate J.-D. Curchod, on peut légitimement se demander si une redistribution du bassin de la population ne devrait pas être étudiée. Si l'on regarde les chiffres, on constate que le CRIE (Centre d'instruction d'Aubonne) touche une population de 180000 habitants, le Centre cantonal dans lequel se situe le centre d'instruction du Nord (le CRIN) intresse 120000 habitants; quant à lui, le CRIE tourne sur un chiffre de 150000 habitants (en comptant Oron actuellement en discussion).»

En conclusion J.-D. Curchod pense que l'on n'échappera pas à des mesures de licenciements d'instructeurs au CRIE et vraisemblablement ailleurs dans le canton. ▲

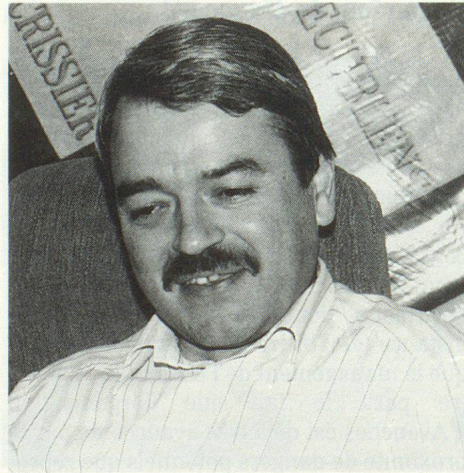
Une adaptation nécessaire

L'ACVCL change de nom

rm. L'Association cantonale vaudoise des chefs locaux (ACVCL), en réponse à la réforme 95 et au projet de refonte de la PCi vaudoise décide d'élargir ses buts et objectifs en s'ouvrant également aux cadres supérieurs de la PCi vaudoise. Elle portera désormais le nom d'Association cantonale vaudoise des cadres supérieurs de PCi (ACVCS). Telle est la décision intervenue lors de l'Assemblée générale.

Depuis plusieurs années, l'association s'est dotée d'un certain nombre de buts qui sont: l'étude en commun de toutes les questions se rapportant à la PCi, contribuer à la formation et au perfectionnement, d'apporter son concours à toutes instances, promouvoir et veiller au maintien de l'image de la protection civile. «Or, comme le précise son président Henri Meystre, une organisation de protection dans son organe de commandement est constituée d'un certain nombre de cadres qui ont légitimement droit à l'information et à la formation que l'association est en mesure de leur apporter. De plus, la régionalisation projetée dans le canton de Vaud et par conséquent la «diminution» de fait des chefs locaux, provoquait de facto une

PHOTO: RM-INFO, PULLY



Henri Meystre, président de l'ACVCS:
«Les cadres de la PCi sont les véritables «bâisseurs» de la PCi dans les communes...»

diminution des effectifs de l'association ce qui l'aurait transformée en une espèce d'amicale, sympathique certes, mais plus du tout en rapport avec les ambitions statutaires.»

Cette nouvelle formule, qui regroupe maintenant les chefs locaux, les chefs de secteurs et de service, de quartier d'îlot, ainsi que leurs suppléants, intègre également le personnel professionnel du canton, des régions et des communes, comme celui des centres d'instruction, et constituera une «plate-forme» de formation et d'information beaucoup plus large et crédible.

Un partenaire utile

Pour Henri Meystre, lorsqu'une directive est émise par la Confédération depuis l'idée de départ jusqu'à son application il se passe un certain nombre de surprises: «Prévoir une directive depuis Berne, en tenant compte de la distance entre la Confédération et la commune c'est une chose, même si entre deux le canton peut apporter quelques améliorations, la commune dont les paramètres particuliers sont à prendre en compte car ils peuvent dépendre de la bonne volonté des Autorités, des moyens, de la structure voire de l'état d'esprit régnant dans l'organisme. C'est la raison pour laquelle une telle association se justifie car elle est en contact direct avec la base de la PCi dans le canton et dans ce cadre là, elle peut jouer un rôle de partenaire non négligeable.»

Pour répondre à ce désir de partenariat, des groupes de travail sont déjà sur pied pour analyser la situation et participer à la résolution des problèmes que poseront l'application du plan directeur 95 sur le terrain, comme par exemple: coordination sapeurs-pompiers/protection civile, protection de la population, etc.

«En conclusion», poursuit Henri Meystre, «l'association compte bien jouer ce rôle de partenaire, en se manifestant chaque fois que cela sera nécessaire, notamment auprès de l'Office cantonal afin de lui apporter son soutien voire des propositions de modification.» ▲



P. Aepli, cmdt de la police cantonale:
«La planification technocratique ne peut suppléer les qualités humaines.»



J.-F. Cachin, chef du Service du feu: «La PCI peut être utile déjà aujourd'hui dans l'assistance et le logement de sinistrés...»



D. Burnand, président de l'UCV: «La régionalisation est la réponse aux dangers de notre temps...»

Les mésaventures de la réforme vaudoise

Assemblée de l'AVPC

rm. L'Association vaudoise pour la protection des civils a tenu son assemblée générale dans une salle du complexe de Beausobre à Morges en présence de plus de 70 personnes. Parmi les invités, on reconnaissait: MM. J.-L. Girardet, préfet de Morges, E. Volruz, municipal et député morgien, J. Zbinden, municipal à Morges, Ch. Raemy, municipal à Vallorbe, Ch. Furer, municipal à St-Légier, M. Buttin, chef du Service cantonal de PCI, J.-M. Falconnier, commissaire à la défense civile ainsi que J. Naef, vice-président de l'AGPC. Pour la conférence débat, l'AVPC avait pressenti MM. P. Aepli, commandant de la police cantonale vaudoise, D. Burnand, syndic/député, président de l'Union des communes vaudoises et le lieutenant-colonel J.-F. Cachin, chef du Service du feu de la ville de Lausanne.

Christiane Langenberger-Jaeger, présidente de l'AVPC tient à relever que dans l'ensemble la classe politique a favorablement accueilli les réformes proposées par le plan directeur.

En revanche, sur le plan vaudois la réforme proposée n'a pas passé la rampe et le Conseil d'Etat a préféré retirer le projet de loi et attendre des jours meilleurs. Pour Ch. Langenberger, l'état des finances cantonales est une explication, mais ce n'est pas la seule. Par exemple, la régionalisa-

tion de la PCI a provoqué de vives réactions de la part de la Commission du Grand Conseil; c'est la goutte qui a fait déborder le vase.

De son côté, l'AVPC estime nécessaire de revoir certains éléments de la réforme en les plaçant dans un nouveau contexte: économie budgétaire, resserrement des effectifs, régionalisation, amélioration de la collaboration avec les autres services impliqués dans le cas d'aide en cas de catastrophe, tels sont les points clés de cette réflexion.

L'Assemblée a également reconduit le comité et procédé à trois nouvelles nominations. C'est ainsi que le comité s'est vu renforcé par trois spécialistes: Armande Rochat, chef local d'Aigle, Eric Volruz, municipal de Morges et député et Didier Huck, président de l'Association vaudoise des chiens de catastrophe.

Réflexions sur les collaborations possibles

Jean-François Cachin, chef du service du feu de la Ville de Lausanne, a évoqué les atouts d'une collaboration future avec la PCI, sans occulter, toutefois, les difficultés de cette nouvelle répartition des tâches. Pour lui, un certain nombre de problèmes restent à résoudre au niveau fédéral, notamment pour les pompiers volontaires (plus de 180 000 personnes) en ce qui concerne les problèmes d'indemnités et d'assurances.

Une collaboration pourrait pourtant s'envisager déjà aujourd'hui, par exemple pour régler les problèmes d'assistance, de logement pour des cas relativement «ba-

naux» de feu d'immeubles, de caves, etc. suivant en cela l'exemple de la ville de Genève.

Daniel Burnand était invité à s'exprimer en tant que syndic et président de l'Union des Communes Vaudoises sur les problèmes de la régionalisation.

Pour l'orateur, la régionalisation est une réponse adéquate aux dangers de notre société, par la mise en commun des moyens humains et matériels, par une juste répartition des coûts pour peu que l'on admette que cette même régionalisation ne constitue pas une «menace» pour la sacro-sainte autonomie communale.

Pierre Aepli, commandant de la Police cantonale, s'est, quant à lui, astreint à une analyse critique des structures actuelles des différents partenaires vaudois de la sécurité. Pour lui, et quel que soit le modèle retenu, les critères d'appréciation de la situation, de rapidité d'intervention, de compétences dans le commandement sont primordiaux, de façon à n'engager, dans une situation donnée que les moyens strictement nécessaires, pour éviter les redondances provenant d'une multiplication des «commandements». ▣

Les soucis du président

Des nouvelles de l'AIRPC

rm. Le centre d'instruction de Richelien à Versoix a servi de cadre à l'Assemblée de l'Association des instructeurs romands de PCi. Cette assemblée réunissait une soixantaine de membres; parmi les personnalités présentes, on relevait celles de MM. Marcel Gaille, sous-directeur de l'OFPC, Hugues Genequand, chef de l'Office cantonal de PCi et J.-C. Dédo, chef du Service de PCi de la Ville de Genève. L'orateur du jour, Sergio Piazzi du Bureau de coordination des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe exposait les buts et moyens de l'UNDRO.

Dans son introduction, le président de l'AIRPC, André Christ, s'étonne qu'une association regroupant des «professionnels» de l'instruction n'aie pas été consultée lors de l'élaboration des futurs documents d'instruction. Tout en rappelant les buts de l'association qui sont de parfaire la formation et de développer les connaissances, A. Christ constate que le concept de perfectionnement actuel est dépassé.

Le président souhaite que les activités de l'AIRPC soit enfin reconnues officiellement. Il constate aussi une diminution du nombre des membres, diminution due principalement à des difficultés rencontrées par les instructeurs à titre accessoire avec leurs employeurs; crise oblige...

A ce sujet, l'observateur averti ne peut s'empêcher de se demander pourquoi une telle association n'a pas de «pendant» en Suisse alémanique. Cette association a bientôt vingt ans. Son concept de base répondait à des besoins d'une époque qui semble révolue. L'impression ressentie, au travers de quelques commentaires formulés par des membres, est le fait que l'AIRPC est à la recherche d'un second souffle et qu'elle a de la peine à entamer elle aussi sa «réforme».

L'OFPC prend position

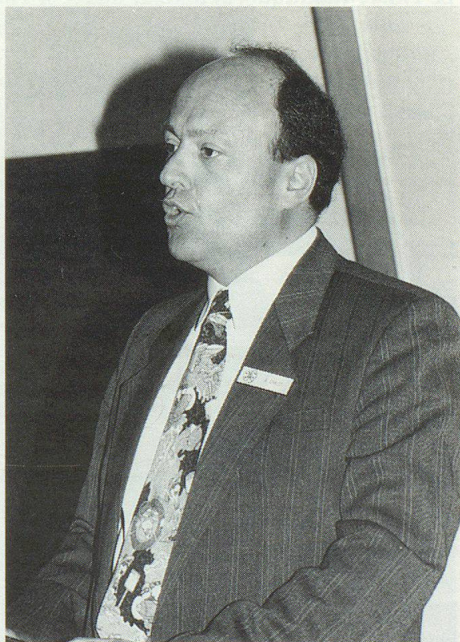
Marcel Gaille fait remarquer que sa seule présence constitue tout de même le témoignage d'une certaine considération de la part des instances fédérales. Une reconnaissance officielle est possible mais elle doit être examinée attentivement.

En ce qui concerne plus spécialement la documentation des cours, dans l'optique de la réforme, c'est un souci permanent de l'OFPC de pouvoir trouver les voies et moyens de produire l'ensemble de celle-ci

dans les 3 langues nationales, en même temps. Ce sera chose faite pour les cours principaux afin que l'instruction démarre effectivement en 1994 dans toute la Suisse.

Les vues de l'office cantonal genevois...

Pour Hugues Genequand, l'instruction pourrait être comparée à un jeu de cartes se jouant à quatre comme le «jass»; en effet, il y a deux partenaires officiels qui sont la Confédération, avec son cortège de directives et autres concepts; les patrons qui sont respectivement le canton et la commune qui utilise vos compétences; le troisième partenaire, et probablement le plus important, est le participant qui arrive avec ses besoins et ses réticences, mais c'est aussi celui que l'on connaît le moins; le dernier, c'est l'instructeur qui doit composer avec cet ensemble et disposer d'atouts suffisants pour rendre l'ensemble de l'institution crédible.



André Christ, président de l'AIRPC: «Je souhaite que l'AIRPC soit reconnue officiellement...»

UNDRO et secours en cas de catastrophe

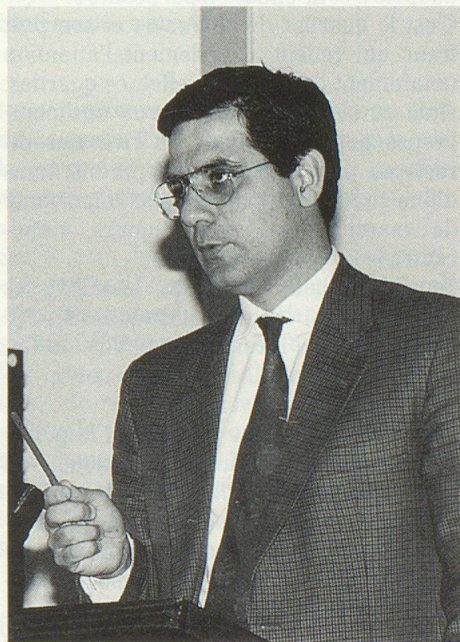
L'orateur du jour, Sergio Piazzi, fonctionnaire au Département des affaires humanitaires de l'ONU et plus spécialement chargé de la coordination des secours, développe le concept d'intervention des Nations Unies en matière de secours en cas de catastrophe.

La mission principale de l'UNDRO est de porter une attention particulière en cas de catastrophes naturelles et autres événements dommageables.

Son action, comme la qualifie Sergio Piazzi, est de mettre en œuvre une «diplomatie préventive», pour parer aux crises internationales telles qu'elles se passent actuellement dans l'ex-Yougoslavie, en Somalie, au Liberia et dans les Républiques soviétiques.

Le système fonctionne de la manière suivante: en cas de catastrophe à tel endroit, c'est le représentant des Nations Unies pour le développement qui agit. En sa qualité de coordinateur résidant, il alerte le Bureau des Nations Unies pour la gestion des catastrophes (UNDRO) à Genève. Une coordination naturelle s'établit alors avec la F.A.O., le H.C.R., l'UNICEF et l'O.M.S. L'autre rôle du résidant est de prendre les premiers contacts avec le gouvernement concerné afin d'analyser la situation. C'est à ce moment qu'il se décide si une assistance internationale est nécessaire.

Lorsque la situation est suffisamment grave, c'est l'UNDRO qui se charge, sur demande du gouvernement du pays sinis-



Sergio Piazzi, chargé de la coordination des secours auprès de l'UNDRO.

tré, d'alerter la communauté internationale.

Les buts principaux de cette chaîne de secours est de mettre en œuvre et de coordonner les moyens de toutes les organisations humanitaires pour éviter le gaspillage de ressources en répondant de la manière la plus précise aux besoins en portant un accent particulier aux plus démunis. L'UNDRO participera également, dans un second temps, à la mise en place des moyens nécessaires à la reconstruction. ▀

De multiples dangers

Portes ouvertes à La Praille

rm. Dans le but de faire mieux connaître et surtout de rassurer la population, les CFF ont organisé des journées portes ouvertes. Plus de 30 000 personnes se sont déplacées pour suivre un certain nombre de démonstrations, dont le train d'extinction.

La particularité bien connue de Genève est le fait que ce canton réunit, sur une surface relativement réduite, des «dangers» de nature fort divers. Citons, entre autres, un aéroport international, un réseau serré de lignes ferroviaires, des autoroutes bientôt raccordées avec celles de la France voisine ainsi que des industries chimiques. Les dangers sont donc nombreux, et les moyens d'intervention doivent être adaptés à cette situation particulière.

C'est le quartier de La Praille et son port franc qui retient actuellement l'attention notamment des CFF. En effet, ce quartier, situé au sud du canton, abrite une nombreuse population dont les riverains directs du port franc se sont parfois émus d'une circulation toujours plus importante de marchandises pas toujours «innocentes».

Sensible à cette demande, les CFF, les transporteurs, les transitaires, le Service de secours et d'incendie de la Ville de Genève, ont organisé ces journées portes ouvertes de grande envergure.

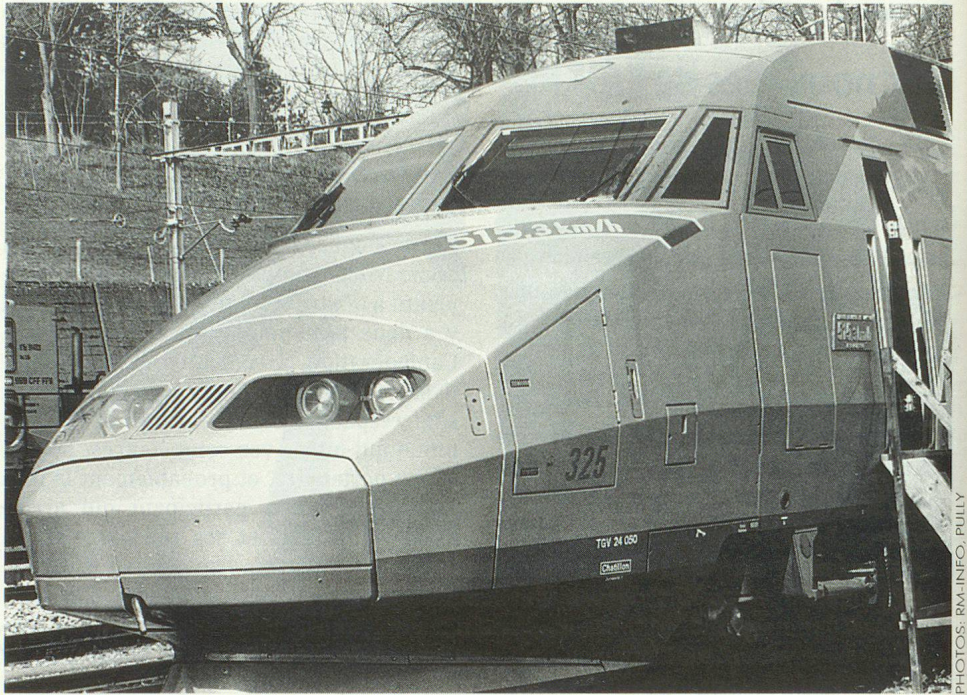
Parmi les attractions proposées, le public pouvait admirer le T.G.V. atlantique, son concurrent allemand ICE ainsi que le Pendolino italien. Pour l'occasion le SIS (Service d'incendie et de secours) présentait un véhicule spécialement équipé pour intervenir aussi bien sur route que sur rail.

Les CFF, quant à eux, démontraient les possibilités d'intervention d'un train d'extinction et de lutte contre les hydrocarbures basé à Lausanne.

Faisons connaissance...

C'est en 1965 que toutes les activités de la Société du Port Franc, plus que centenaire, furent regroupées à La Praille, et les sites de Rive, de Cornavin et de la Renfile abandonnés. Une antenne de la Société a été créée en 1969 à Genève-Cointrin sous la forme d'une halle de fret de 10 000 m².

La Praille aujourd'hui, c'est 120 000 m² de surface au sol, une surface utile des bâtiments de quelque 100 000 m², une cave à vin d'une capacité de plus de 5 mio de litres et un silo à céréales de 45 000



Le T.G.V. atlantique, détenteur du record du monde de vitesse sur rail...



Le camion «rail-route» du Service incendie et sécurité de la Ville de Genève...

tonnes. Le chiffre d'affaires (1991) atteint pratiquement les 18 mio de Fr. et les recettes douanières frôlent les 54 mio de Fr.

Les trains d'extinction des CFF

Les grandes gares dites à risques du pays sont équipées d'un train permettant de lutter contre les incendies et les fuites d'hydrocarbures.

Pour le 1^{er} arrondissement, il y a un train d'extinction à Brigue, un à Lausanne, un à Bienne et un à Delémont. Pour la Suisse,

c'est donc un total de 11 trains, plus un spécialement pour le BLS (Brig, Lötschberg, Simplon).

En ce qui concerne Genève, les discussions sont en cours pour qu'un train puisse également lui être attribué, ce qui éviterait un déplacement depuis Lausanne ce qui représente tout de même une heure de trajet.

Composition du train

Ce train se compose d'une citerne de récupération d'hydrocarbures de 33 000 litres,



Une partie du train d'extinction avec son canon à eau...

Une équipe pose un tapis de mousse de protection avant le colmatage d'une fuite...

un wagon de matériels supplémentaires contenant: bacs amovibles (ce qui porte la contenance total à quelque 110000 litres), pompe avec génératrice, etc.

Le «véhicule feu» se compose d'un wagon citerne de 44000 litres d'eau d'extinction, accompagné de 1000 litres d'extrait de mousse et deux cuves de 500kg de poudre. Le tout est complété par tout le matériel nécessaire à l'intervention: lances à incendie, courses, générateur, compresseur, cylindres d'air de réserve, etc.

Le wagon de sauvetage (sanitaire) est

conçu de telle manière à pouvoir abriter 60 personnes pour les accidents qui pourraient se produire en tunnel. Il est équipé de masque de respiration à oxygène et de tout le matériel nécessaire pour une réanimation.

L'ensemble de ce train peut être tracté soit par une locomotive classique ou diesel (le plus fréquent) et l'ensemble se déplace à une vitesse de 100km/h.

Les CFF possèdent également un wagon spécial pour la récupération des produits chimiques; mais dans ce cas précis ce sont



Raymond Savoy, cmdt du train, commente l'intervention au public.

les pompiers professionnels qui s'occupent de ce genre d'accident, accompagnés par le personnel d'exploitation CFF, capable d'assurer la sécurité des pompiers sur les voies.

Sur le plan des liaisons, le train est particulièrement bien équipé. Il possède une radio travaillant sur tous canaux, lui permettant d'atteindre et de converser avec tous les partenaires utiles. Il sert également de relais pour les radios portables dont sont munis les pompiers en intervention. De plus, la liaison est possible avec les mécaniciens des trains via le système sol-train; ce dispositif est complété par un Natel.

Du côté du personnel

Le personnel desservant ces trains, au nombre de douze par train, sont tous des employés des chemins de fer, qui remplissent en plus un rôle de pompiers. La formation est assurée sur le plan interne. Pour le 1^{er} arrondissement CFF, les cours sont dispensés au Centre de protection civile de Villeneuve. Quelques personnes reçoivent, en plus, une formation de samaritain.

Le personnel est équipé de bip, car il doit être atteignable en tout temps, 365 jours par année.

Les instructeurs sont, quant à eux, formés sous l'égide de la Fédération des Sapeurs-pompiers. C'est le cas de Raymond Savoy, commandant du train d'extinction de Lausanne et instructeur fédéral. ▣

Une assemblée rondement menée

L'ACNPC aux Geneveys s/Coffrane

rm. C'est en présence de MM. M. Jacot, Président du Grand Conseil, D. Burkhalter, conseiller municipal de la ville de Neuchâtel, M. Gaille, sous-directeur de l'OFPC, F. Cuche, représentant les autorités communales et P. Blandenier, chef de l'Office cantonal que l'Association cantonale neuchâteloise pour la PCI (ACNPC) a tenu son assemblée générale. Le colonel EMG P. Schneider présentait un exposé sur la création d'une unité médicale suisse au Sahara Occidental.

Le président J. Romanens dans son rapport d'activité relève une diminution du nombre de membres de l'ordre de 53, ce qui porte le nombre total à 459.

Pour 1993, l'ACNPC doit viser à renforcer son information aujourd'hui considérée comme trop timide, à la classe politique. La population ne doit pas être oubliée et le contact avec le public doit être favorisé en soutenant concrètement les efforts des organismes locaux de PCI.

Pour J. Romanens l'ACNPC passe par des moments de doutes, voire de découragement. Ceci est dû en grande partie aux attaques continuelles dont la PCI fait l'objet notamment à la menace du dépôt d'une initiative tendant à la suppression de l'institution.

Malgré des sondages réalisés récemment qui donnent un résultat de plus de 70 % d'avis favorable au maintien de la PCI, il faut redoubler de vigilance et soigner l'information sous toutes ces formes.

Quelques interventions...

C'est au tour de Maurice Jacot, président du Grand-Conseil, d'apporter quelques éclaircissements sur l'état des finances cantonales. Bien que les investissements aient dû subir un coup de frein sérieux, il assure que la protection civile a le soutien total de la classe politique.

Pour sa part, D. Burkhalter, conseiller municipal en charge de la PCI de la ville de Neuchâtel, regrette le peu d'information à disposition des édiles sur l'état d'avancement de la PCI neuchâteloise. Pour lui, informer c'est bien, mais convaincre c'est mieux; la réforme prévue semble d'ailleurs aller dans le bon sens et il serait de «mauvais goût» de par trop freiner sur les budgets alloués à la PCI.

François Cuche, conseiller municipal des



Le président J. Romanens: «L'information à la classe politique est trop timide...»



Peter Schneider, col EMG: «En trois mois, nous avons construit et mis en service trois hôpitaux...»

Geneveys s/Coffrane, fait remarquer que la commune n'a que 1470 habitants et que le taux de chômage est actuellement très élevé. Pour lui, la PCI est un outil précieux pour la collectivité, car elle permet de réaliser des travaux utiles à l'ensemble de la communauté, travaux que sans cet apport la commune ne pourrait financer. A ce titre, la PCI mérite le soutien des autorités.

Quant à Pierre Blandenier, chef de l'Office cantonal de PCI, il a rappelé que le Centre d'instruction neuchâtelois est toujours d'actualité depuis tantôt 30 ans! Sa réalisation très attendue dépend maintenant de l'état des finances cantonales. Il met également l'accent sur le fait que bien que la PCI soit considérée comme chère, elle ne représente que le 0,21 % des dépenses de l'Etat.

A la fin de la première partie de la soirée, Hans Jürg Münger, secrétaire central de l'Union Suisse pour la protection civile, ap-

porte le salut du Comité central de l'association et remercie la section neuchâteloise pour ses grands efforts en faveur de la protection de la population.

Chronique d'une expérience

Le colonel EMG Peter Schneider présentait ensuite la création d'une unité médicale suisse au Sahara Occidental.

Pour planter le décor, P. Schneider a tout d'abord rappelé que le Sahara Occidental couvre une superficie égale à celle de l'Allemagne et qu'il constitue le seuil ouest du continent africain. Trois villes (Smara, Laâyoune, Dakhla), 200 000 habitants, très peu de routes et beaucoup de désert..., voilà l'essentiel de ce pays.

Sur le plan de l'histoire récente, donc après la période de décolonisation, c'est le Maroc qui administre la partie nord du pays et la Mauritanie le reste, mais comme cette dernière céda son droit en faveur du POLISARIO, le territoire entier passa en main marocaine. Le mouvement d'indépendance que symbolise le front POLISARIO débouche inévitablement sur un affrontement guerrier.

C'est l'ONU qui est chargée de conduire un référendum sur le destin des sahraouis, soit de rester marocains, soit de constituer un état indépendant.

L'unité médicale suisse

La mission dévolue à l'ONU représente quelque 3000 personnes sur le terrain. L'infrastructure médicale est pratiquement inexistante et ne pourrait en aucun cas subvenir aux besoins des membres de l'ONU.

La Suisse ayant obtenu d'excellents résultats en Namibie, l'ONU décide de faire appel à nouveau à notre savoir-faire.

C'est en trois mois, et sans reconnaissance préalable du terrain, que la Suisse a bâti et rendu exploitable trois hôpitaux en recrutant, de surcroît, le personnel nécessaire. Ces trois hôpitaux containerisés représentent 800 tonnes. Ils contiennent: logements, réfectoires, séjours sous tentes, cuisines, générateurs, le nécessaire pour la production d'eau, tout ceci accompagné de 37 véhicules ainsi que de trois avions de type Pilatus Porter pour le transport des patients et des équipes médicales.

Succès sur toute la ligne

Malgré de multiples difficultés rencontrées sur place, c'est un succès; les trois hôpitaux fonctionnent à la satisfaction de tous. Une fois de plus, l'Armée a montré sa capacité d'être engagée partout et pour pratiquement n'importe quelle mission. ▣

Un nouveau président pour l'AGCL

L'AGCL en assemblée

rm. C'est le Centre d'instruction de Richelien, à Versoix, qui accueillait l'Assemblée générale de l'Association Genevoise des Chefs Locaux (AGCL). A cette occasion elle avait invité Marcel Gaille, sous-directeur de l'OFPC, André Hediger, conseiller administratif de la Ville de Genève et H. Genequand, directeur de l'Office cantonal de PCI.

Claude Neury, président en charge, a rappelé les temps forts vécus par l'association en 1992. Ceux-ci ont consisté en de nombreux entretiens dus au projet de réforme de la PCi genevoise. Les réponses apportées par le Service cantonal aux multiples questions des chefs locaux ont, sinon convaincu, au moins satisfait la légitime «curiosité» des cadres concernés. Histoire de fêter le 25^e anniversaire de l'Association et aussi afin de mieux comprendre les secrets des institutions alémaniques de la Suisse «profonde», l'AGCL s'est rendue à Glaris pour assister à une Landsgemeinde. L'Assemblée a également pris acte de la fin du mandat de Claude Neury et s'est dotée d'un nouveau président en la personne de Jean-Claude Dédo. Ce dernier s'est plu à relever le redémarrage des cours à Genève qui amène une nouvelle motivation à la PCi genevoise.

L'OFPC explique...

Le plan directeur de la PCi 95 est accepté; en route donc pour un nouveau visage de l'institution. Mais, souligne Marcel Gaille, il y a encore de nombreux soucis dus en grande partie aux compressions budgétaires qui vont affecter à la fois les



C. Neury passe le flambeau de la présidence à J.C. Dédo.



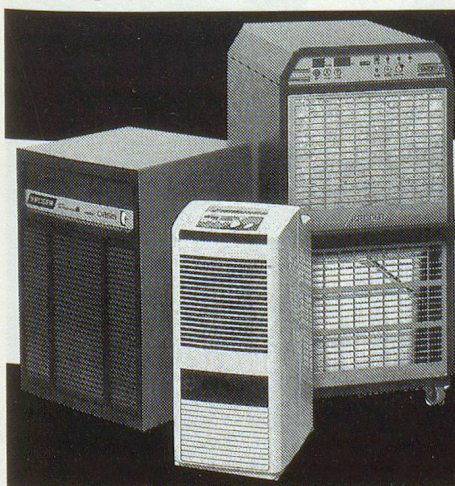
Marcel Gaille: «Les cours tels qu'ils sont donnés à Genève, peuvent être «tolérés» dans cette phase transitoire...»

constructions et, chose plus ennuyeuse, le niveau matériel, et l'équipement, indispensables à la mise en place de la nouvelle structure.

Mauvaises notes pour la réforme genevoise!

Pour Marcel Gaille, 1993 marque le début des transformations de la PCi: «Le succès de la réforme est conditionné par un meilleur niveau de l'instruction. J'aimerais pourtant faire une remarque en ce qui concerne les cours tels qu'ils se déroulent depuis peu à Genève. Ceux-ci peuvent être «tolérés» dans cette phase transitoire jusqu'à ce que l'OFPC mette au point les documents définitifs. Pour l'OFPC, le système adopté par Genève ne permettra pas un bon fonctionnement des OPC; il est exclu, par exemple, que l'on puisse former en un jour et demi un responsable de protection et d'attendre qu'il soit capable d'héberger la population et de gérer un abri.»

Le changement envisagé du matériel et de l'équipement implique, pour Marcel Gaille, un maintien des exercices «classiques». Ce matériel, souvent technique et délicat à manipuler, demande une formation pour être véritablement opérationnel tout en évitant des accidents de manipulation lorsque l'on envoie les hommes sur le terrain pour une intervention. ▲



Finis les dégâts dus à l'humidité! Dés humidification

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la protection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

Krüger + Cie.
1606 Forel, Tél. 021/781 27 91
Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH,
Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE,
Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

Veillez m'envoyer une documentation détaillée sur votre programme de déshumidificateurs:

Nom: _____

Rue: _____

NPA/Lieu: _____

à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel

KRÜGER

depuis 60 ans